

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 05/196 :**

Mise en sécurité de l'église Saint-Pierre Saint-Paul - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

**REPRESENTE (S) :**

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

**ABSENTS :**

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



**David LORION**  
Maire,

Abscrite en préfecture  
974-219740164-20260901-2026-5-196-DE  
Date de télétransmission : 04/09/2026  
Date de réception préfecture : 04/09/2026

**Affaire n°05/196 : Mise en sécurité de l'église Saint-Pierre Saint- Paul - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

*Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commune envisage de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'église Saint-Pierre Saint-Paul.

Cet édifice emblématique de la Réunion, construit au milieu du XVIIIe siècle, est inscrit au titre des Monuments historiques pour ses façades, ses toitures ainsi que son terrain d'assiette.

Les travaux envisagés consistent à mettre fin aux chutes d'éléments de corniche situés au niveau du fronton de la façade principale de l'église.

Les interventions prévues visent à sécuriser les abords immédiats de l'édifice, à permettre l'accès technique à la corniche, à purger les éléments instables et à mettre une protection adaptée.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **32 393.29 € HT**.

Afin de financer cette opération, la participation financière de l'ÉTAT, au titre des crédits de la Direction des Affaires Culturelles (DAC), **est sollicitée**.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

|                |                       |
|----------------|-----------------------|
| ➤ ETAT - DAC : | 12 957.32 € HT (40 %) |
| ➤ COMMUNE :    | 19 435.97 € HT (60 %) |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **DE SOLLICITER L'ETAT** au titre des crédits de la DAC, sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**